

---

Lecture par le représentant Treilhard d'une dépêche reçue de plusieurs représentants du peuple dans le département des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, lors de la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794)

Jean-Baptiste Treilhard, Pierre-Jean-Baptiste Auguis, Jean-Jacques-Joseph Serres

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Treilhard Jean-Baptiste, Auguis Pierre-Jean-Baptiste, Serres Jean-Jacques-Joseph. Lecture par le représentant Treilhard d'une dépêche reçue de plusieurs représentants du peuple dans le département des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, lors de la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 260-264;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16979\\_t1\\_0260\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16979_t1_0260_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

champ de bataille; nous avons eu cinquante blessés et quelques morts à proportion.

Je ne dois pas vous laisser ignorer un trait qui fait honneur à l'humanité, et que je n'ai pas manqué de récompenser au nom de la république. Un garde wallone, Liégeois de naissance, déserte au milieu du combat, passe à côté d'un de nos frères blessés. « Viens, lui dit-il, camarade, avec moi; ils te tueront si tu restes ici. » Il le charge aussitôt sur ses épaules, et le porte pendant plus d'une heure, pour gagner l'ambulance. Ce vertueux Liégeois est bien digne de la liberté que nous avons donnée à sa patrie! Tous les déserteurs qui nous arrivent en très grand nombre, démontrent d'une manière bien touchante le plaisir qu'ils ont de se trouver avec des hommes libres; je crois qu'il ne resterait pas un soldat au tyran de Madrid s'ils voyaient tous l'accueil que nous faisons à leurs camarades.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

## 47

**Le représentant du peuple Delcher écrit, qu'au lieu de 400 bouches à feu qu'on croyait avoir pris sur les Espagnols, on en a pris 470, dont 110 sont déjà évacuées et entrées au parc d'artillerie de Bayonne; au lieu de 15 000 fusils, on en a pris 28 000.**

**Ces nouvelles seront insérées au bulletin (112).**

[Copie de la lettre du représentant du peuple Delcher au comité de Salut public, de Saint-Sébastien, le 2 vendémiaire an III] (113)

Je vous fais passer, citoyens collègues, différents états que je me suis fait fournir par le général en chef de l'artillerie de cette armée.

Vous y verrez avec plaisir et ferez connaître à la république entière qu'au lieu de quatre cents bouches à feu que l'on croyait avoir prise à l'Espagnol, il y en a quatre cent soixante douze, desquelles il y a déjà cent dix d'évacuées et rentrées au parc d'artillerie de Bayonne.

Il résulte aussi, des ordres que j'avais donnés dès le moment de mon arrivée à l'armée, qu'au lieu de quinze mille fusils pris sur les Espagnols, ou par eux abandonnés, il s'en trouve actuellement vingt-huit mille : chaque jour nous fournit de nouvelles découvertes en armes et en argent caché par nos ennemis fugitifs et vaincus.

Salut et fraternité.

DELCHER.

(112) P.-V., XLVI, 251. *Ann. R. F.*, n° 13; *C. Eg.*, n° 777; *Gazette Fr.*, n° 1007; *J. Mont.*, n° 158-159; *J. Paris*, n° 14; *J. Perlet*, n° 740-741; *J. Univ.*, n° 1775; *M. U.*, XLIV, 188, 195; *Rép.*, n° 13.

(113) *Bull.*, 12 vend.; *Moniteur*, XXII, 143; *Débats*, n° 743, 208; *J. Paris*, n° 16.

## 48

**Le même membre rend compte d'une dépêche reçue de Marseille; il annonce que le décret rendu le cinquième jour des sans-culottides a porté l'espoir et le calme dans l'âme des patriotes de Marseille; les conspirateurs seuls et les fripons se sont agités pour rompre ces mesures; l'énergie des représentants du peuple a tout comprimé, mais ce n'est pas sans de grands dangers pour leurs personnes; il fait ensuite lecture des pièces qui contiennent les détails; ces pièces sont une lettre des représentants Auguis et J.-J. Serres, un procès-verbal des événements passés à Marseille le 5 vendémiaire, et une lettre du comité révolutionnaire de Marseille (114).**

TREILHARD au nom des comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation : Citoyens, je suis chargé de vous rendre compte d'une dépêche que nous avons reçue hier de Marseille.

Le décret que vous avez rendu le 5<sup>e</sup> des sans-culottides a porté l'espoir et le calme dans l'âme des patriotes de Marseille; les conspirateurs seuls et les fripons se sont agités pour rompre vos mesures; l'énergie des représentants du peuple a tout comprimé, mais ce n'est pas sans de grands dangers pour leurs personnes.

Je vais vous donner lecture des pièces (115)

[Les représentants du Peuple dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, à la Convention nationale, de Marseille, le 6 vendémiaire an III] (116)

Citoyens collègues,

Vive la République, vive la Vérité, périssent tous les imposteurs.

Il est tems enfin de déchirer le fatal rideau qui a couvert jusqu'au jour des scélérats qui ont pesé sur la France, et qui sous le masque d'un patriotisme ardent, ne tendaient à rien moins qu'à plonger les vrais républicains dans les horreurs d'un despotisme pire mille fois que celui qui opprime les asiatiques. Arrivés à Aix, nous commençâmes à connoître les monstres qui gouvernaient le midi, et le tenaient sous l'oppression de la terreur et du crime insolent. Dix députés de la société populaire de Marseille, armés chacun d'un sabre et de deux pistolets, vinrent nous faire entendre insolemment que nous ne devions rien faire que par les avis et sous la surveillance des sociétaires; l'indignation fut notre réponse. Ils signalèrent leur séjour par une audace sans exemple, mirent le trouble dans cette commune, forcèrent un poste,

(114) P.-V., XLVI, 251.

(115) *Bull.*, 12 vend.; *Moniteur*, XXII, 146; *Débats*, n° 743, 209-211.

(116) C 321, pl. 1338, p. 7. Cette pièce n'est pas reproduite au *Moniteur*.

et retournèrent à Marseille, où ils déclamèrent avec arrogance en pleine société, sur ce qu'ils ne nous avaient pas trouvé toute la docilité qu'ils exigeaient des représentans qui osaient venir dans leurs murs.

A peine arrivés à Marseille, nous découvrons d'un coup d'oeil le gouffre qui nous environne; nous sommes saisis d'indignation, mais non de découragement. Une députation de la société vient nous parler en maître, nous observer d'un oeil menaçant, et n'oublie rien pour nous intimider; (le terme n'est pas trop fort) vos fidèles collègues ne furent qu'indignés et prirent dès cet instant l'inébranlable résolution de périr à leur poste ou d'arracher la malheureuse Marseille à une horde exécrationnelle de cannibales couverts de crimes.

Toutes les autorités constituées étaient en majorité les auteurs et les complices de toutes ces horreurs. Le Peuple étoit plus que nul par la terreur; la garnison trop faible dans une si grande population, ne nous présentait qu'une faible ressource. Le commandant temporaire et une partie de l'état major n'étaient que les agens très soumis des meneurs de la société. Le peuple étoit sans volonté et n'étoit abreuvé que de terreur; quelques élans secrets pour la représentation nationale étaient tout ce qu'il osait se permettre.

Pour nous faire pâlir (ce sont leurs expressions) il se fit dans les premiers jours de notre arrivée de nombreuses arrestations arbitraires, pour glacer tous les coeurs, et empêcher que la vérité arrivât jusqu'à nous. Vains efforts! Nous la lûmes dans les coeurs comprimés et dans l'insolence effrénée des conspirateurs. Pour apporter le remède à tant de maux, nous nous rendimes au Port-la-montagne, nous nous concertâmes avec Jeanbon Saint-André, et nous fîmes venir à Marseille douze cents hommes de troupes; ce qui encore est bien insuffisant dans la position où nous sommes; mais des républicains ne comptent pas les dangers, ils n'envisagent que leur devoir. De retour à Marseille, nous fûmes à la société, nous y prononçames un discours où nous avons taché de développer les grands principes qui seuls peuvent achever et consolider la révolution.

Eh bien, collègues, nous vous dirons avec franchise ce qui se passa alors dans cette société; des cris de vive la Montagne, vive les Jacobins, se firent entendre avec des trépignements de pieds et des battements de mains, avec des vociférations qui ressembloient aux hurlements des tigres et aux transports furieux d'une troupe de conspirateurs au moment de l'explosion de leur projet favori. Aucune voix ne cria vive la République, vive la Convention. Si l'on pouvait s'étonner de la remarque que nous faisons; nous répondrions à tel étonnement par la conviction acquise, qu'un grand plan de contre-révolution existe dans la République; que la société de Marseille, ou plutôt les meneurs y jouent le premier rôle, et que les expressions dont nous venons de parler sont les mots de ralliement de ces coupables conspirateurs qui ne suent que le crime et les forfaits.

Citoyens collègues, entendés notre récit

jusqu'à la fin et vous conviendrez tous que nos expressions sont trop faibles pour vous peindre les attentats qui se sont commis contre la République et la représentation nationale. Nous avons renouvelé le comité de surveillance, la municipalité, le district et le département. Le jour de la fête des sans-culottides nous fûmes au temple de la Raison, nous y parlâmes au peuple le langage de la loi et de la vérité, mais les conspirateurs s'étaient emparés du temple, et l'avaient rempli de leurs complices ou de leurs créatures égarées; à peine quelques bons citoyens avaient pu y pénétrer, les mêmes cris, les mêmes vociférations se firent entendre; et les cris répétés de notre part de vive la République, vive la Convention, ne furent accompagnés que de quelques citoyens qu'on menaça, qu'on insulta même. Forts de la confiance dont vous nous avez honorés au nom du peuple, nous tonâmes contre ces pervers, nous fîmes pâlir les meneurs, et nous les forçames à nous abandonner le terrain: mais il nous fut impossible de relever le courage d'un peuple trop longtems asservi sous un joug de fer.

D'après la réception de la loi que vous avez rendue sur les troubles arrivés à Marseille, nous avons fait arrêter plusieurs individus plus que suspects de conspiration la nuit du 4 au 5.

Hier à deux heures et demie du soir, lorsque nous étions à dîner, nous fûmes assaillis par un attroupement armé d'environ douze cent personnes, tel qu'il ne s'en vit jamais de pareil. La Convention nationale fut méconnue, les loix méprisées, et la représentation nationale insultée avec scélératesse. Auguis a eu le pistolet sur la poitrine; on lui a déchiré sa chemise: et le dernier des attentats eut été commis sans la bravoure, l'intrépidité et l'attachement sincère à la représentation nationale des braves défenseurs de la patrie qui sont en garnison à Marseille. Vous pourrez voir dans le procès verbal de cette coupable journée des détails plus étendus du plus noir des forfaits. Nous devons vous ajouter ici qu'il nous est impossible de rendre la manière vraiment républicaine avec laquelle s'est comportée la force armée; harassée par une surveillance et des patrouilles continuelles, elle a développé un courage, une patience et un dévouement sans exemple. Le poste qu'elle garde et surveille depuis deux décades est plus pénible et plus dangereux qu'un avant poste aux armées. Il y a eu des traits de courage qui nous ont attendris; nous croyons pouvoir assurer la Convention nationale que la garnison de Marseille a bien mérité de la patrie dans la journée du cinq vendémiaire.

Mais, citoyens collègues, l'attentat dont le récit vient de vous indigner n'est que le crime d'une très petite portion de Marseille, des scélérats qui depuis longtems se repaissent de crimes: la grande majorité veut le bien, la République, la liberté et l'égalité; elle est inviolablement attachée à la Convention nationale; mais cette grandissime majorité est nulle par l'asservissement qui a pesé sur toutes les âmes comprimées par la terreur et par tous les excès dont le crime puisse être capable. Nous ne doutons pas que la Convention ne distingue les in-

nocens des coupables et qu'en frappant ces derniers, elle ne tende une main secourable à des hommes dont l'asservissement honteux est la preuve la plus forte de la grandeur des maux qu'ils ont soufferts, et des horreurs sans exemple dont ils ont été abreuvés.

Nous ajouterons ici, citoyens collègues, que dans tout le département des Bouches-du-Rhône, les mêmes complots sont à l'ordre du jour; la société de Marseille étoit le foyer de tous les troubles et le laboratoire de toutes ces adresses calquées sur le même moule, ou du moins sorties toutes en première analyse du comité de correspondance de la société. Le décret que vous avez rendu le cinquième jour des sans-culottides, nous l'espérons sauvera la République entière de la conspiration la plus scélérate qui ait jamais existé. C'est la lutte du crime contre la vertu; nous triompherons ici avec elle, ou nous saurons mourir.

Salut et fraternité.

AUGUIS, SERRES.

*[Les représentants du peuple, commissaires dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche, à leurs collègues membres du comité de Salut public, de Marseille, le 6 vendémiaire an III] (117)*

Nous avons fait mettre à exécution, citoyens collègues, comme nous vous l'avons marqué, la loi du 5<sup>e</sup> jour des sans-culottides, seule loi qui peut sauver le Midi, qui, dans ce moment est agité de la manière la plus affligeante. Marseille a levé hier, à deux heures après-midi, l'étendard de la rébellion la plus marquée; vous vous en convaincrez par le procès-verbal n°1 de ce qui s'est passé.

La Convention a été outragée, les lois méprisées; on a attenté à la vie des représentants; ils ne craignent pas la mort pour sauver la patrie: depuis quinze jours ils savaient qu'on voulait les assassiner; le moment étoit venu où on voulait exécuter ce projet; ils l'ont attendu avec fermeté et courage, et ont résisté contre les meurtriers.

La nécessité de faire un exemple nous a forcés de prendre l'arrêté n°2, que nous vous envoyons, par lequel nous avons nommé une commission pour juger de suite les attroupés pris en armes, menaçant la Convention nationale. Nous n'en ferons pas mauvais usage; elle cessera ses fonctions aussitôt qu'elle aura prononcé sur le sort de ceux qui ont été pris en flagrant délit. Quant à ceux qui ont été arrêtés avant l'attroupement, nous les ferons conduire au tribunal révolutionnaire.

Notre position est on ne peut plus inquiétante, de voir ici, d'un côté, les scélérats les plus prononcés, et de l'autre, des hommes comprimés par la terreur. Les premiers ne perdent pas courage; ils font l'impossible pour soulever

les campagnes; la plus noire calomnie est leur langage; il n'y a pas de moyen qu'ils n'emploient pour égarer l'opinion publique. Les autres disent qu'ils aiment la République, que la Convention nationale est leur point de ralliement; ils ne font que très peu de chose pour elle. Nous n'avons ici que la troupe, qui a fait parfaitement son métier. Nous nommons le 1<sup>er</sup> bataillon des Gravilliers, le 4<sup>ème</sup> de l'Ardèche, celui d'Apt, le 3<sup>ème</sup> de Vaucluse, celui de Nyons, et le 5<sup>ème</sup> des Bouches-du-Rhône, avec le dépôt du 1<sup>er</sup> régiment de hussards. On peut dire avec vérité que ces braves volontaires ont contenu tous les mouvements qui éclataient, qu'ils ont empêché que les arsenaux ne fussent forcés, ainsi que les magasins et les ateliers d'armes. On a fait l'impossible pour les séduire, on leur a offert tout ce qui peut satisfaire toutes les différentes passions: ils n'ont connu que leur devoir, et s'en sont dignement acquittés.

Nous rendons justice aux braves militaires qui le méritent; nous ne tiendrons pas le même langage sur le compte des gendarmes: ceux qui sont ici, à l'exception du capitaine, d'un officier, et de trois ou quatre autres individus, n'appartiennent point à la République, mais au crime et à la scélératesse; ce sont eux qui ont toujours été à la tête des séditions, qui ont protégé tous les contre-révolutionnaires, qui n'ont mis à exécution ni les lois ni les arrêtés du comité de Sûreté générale de la Convention, qui ont fait échapper les prévenus: dans l'attroupement d'hier ils étoient presque tous à la tête; on en a saisi cinq, et plusieurs se sont échappés après avoir laissé leurs habits.

Nous avons également un mauvais témoignage à rendre sur quelques compagnies de canonniers formées à Marseille; leurs propos et leur conduite ont fait que le commandant de l'artillerie n'a osé leur confier aucune pièce de canon, et qu'il a consigné la compagnie qui est au palais. Trois canonniers sont venus hier nous déposer que le capitaine en second de cette compagnie avait tenu des propos les plus indécents contre la représentation nationale et les autorités constituées: il est intéressant de ne pas employer ces hommes à Marseille; il faudrait les épurer et les envoyer à l'armée. Il est aussi instant d'employer ici des canonniers qui ne soient pas du pays, et d'employer ailleurs les compagnies formées à Marseille. Prenez des mesures promptes pour empêcher que le mal ne vienne à son comble, il a déjà fait trop de progrès.

Nous nous occupons, citoyens collègues, à ce que Marseille ne soit pas perdue pour la République; dans ce moment elle ne lui appartient que faiblement. Cependant, nous vous le répétons encore, la masse est excellente; il n'y a pas d'autre moyen, pour que cette commune ne coure pas plus longtemps à sa perte totale, que de comprimer tous les scélérats et les fripons qu'elle renferme, qui avoient pour point de ralliement le mot de Montagne, que les traitres déshonorent. Ils se servaient de ce qui a sauvé la patrie pour la perdre. Il faut relever l'énergie des citoyens vraiment abattue par la terreur.

(117) *Bull.*, 12 vend.; *Moniteur*, XXII, 146-147; *Débats*, n° 743, 209-211; *J. Univ.*, n° 1776; *Mess. Soir*, n° 778.

Nous écrivons au comité de Sûreté générale, à qui nous envoyons plusieurs pièces qui annoncent la conjuration : concertez vous avec nos collègues. Nous sommes heureux de vous annoncer que dans toutes ces bagarres il n'y a pas eu une goutte de sang versée, et que nous empêcherons qu'il ne s'en répande; il n'y aura que celui que la loi demandera.

Salut et fraternité.

AUGUIS, J.-J. SERRES.

N° 1- [*Procès-verbal du 5 vendémiaire an III, deux heures et demie après midi*] (118)

Les représentans du peuple Serres et Auguis étant descendus dans le salon de la maison Brutus, où ils sont logés, pour y dîner avec les citoyens George Blessy, chef d'escadron du premier régiment d'hussards, Villemalet, général divisionnaire commandant la force armée de Marseille, Jacomin, capitaine au premier bataillon de Nyons, Malin, capitaine au 3ème bataillon de Vaucluse, Magnin et Fabre, secrétaires de la commission. A peine avaient-ils commencé, qu'on est venu les avertir, qu'il s'était formé un rassemblement à la Plaine, qui ayant été dissipé par un détachement qu'on y avait envoyé, s'était porté au Cours près de l'hôtel de la patrie, qu'il menaçait de fondre sur nous. L'officier qui est venu nous prévenir, a dit, qu'il avait fait poster un piquet, mais qu'il n'était pas assez fort pour le contenir; qu'il était instant de prendre des mesures. Aussitôt le général Villemalet et Auguis, représentant du peuple, se sont levés et dans le même moment un homme que l'on su s'appeler André Marion, demeurant porte d'Aix, tourneur, est entré armé d'un sabre et de deux pistolets, et du ton le plus menaçant et le plus scélérat a dit :

Voilà ici le peuple souverain qui vous demande les détenus par vos ordres, et a fait des menaces si on ne les rendait pas de suite. Dans la rue et devant la porte l'attendaient plus de douze cents hommes, presque tous armés de sabres et de pistolets. Auguis lui a ôté son sabre, ses pistolets, et l'a arrêté. Aussitôt les attroupés se sont jetés devant leur porte, et ont voulu forcer la garde, ils étaient exaspérés et vociférants; alors les représentans du peuple ont sorti dans la rue, leur ont porté le langage de la loi, les ont sommés de se retirer, que s'ils avaient quelques pétitions ou réclamations à faire, quand le calme serait rétabli, ils n'avaient qu'à députer près d'eux, deux commissaires, qu'on les écouterait. Ce langage leur a déplu, ils se sont portés à de nouveaux excès de rage, ils ont pris Auguis au collet, lui ont déchiré sa chemise, et il s'est vu plusieurs pistolets sur la poitrine : Le citoyen Jacomin, pendant ce tems a été entouré, on a voulu lui ôter son sabre, sa fermeté l'a débarrassé heureusement. Serres, qui s'était également jetté au milieu de l'at-

troupe est rentré, et monté dans un appartement au premier, s'est montré à la fenêtre, d'où il a exhorté de nouveau les bons citoyens à se retirer, au nom de la loi, il n'a pas été plus heureux. Villemalet a paru à cheval, et s'est mis au milieu de la troupe furieuse et insensée à qui il a ordonné au nom de la loi de se retirer, elle l'a également méconnu. Les premiers bataillons des Gravilliers et de Nyons sont accourus, ils se sont vus pressés par les séditeux, qui feignant de les embrasser, voulaient les désarmer, ils leur offraient du vin, les vrais défenseurs de la Patrie se sont mis sur leurs gardes et ont empêché qu'ils n'entrassent chez les représentans du Peuple dont ils assaillaient les portes qui n'étaient gardés que par douze volontaires du 3ème bataillon du Vaucluse qui par leur intrépidité et bonne contenance avaient soutenu contre les efforts réitérés des forcenés. Les hussards sont venus se mettre en bataille dans la rue de Brutus, là on a voulu se saisir de la bride du cheval du commandant et celui qui s'en était approché lui a demandé de l'embrasser, le commandant ne s'y est pas refusé, mais voyant qu'il y avait là-dessous quelques perfidie il l'a forcé de se retirer.

A quatre heures Serres a encore parlé à la fenêtre, l'attroupeement a paru se dissiper en partie, mais il en a toujours resté un noyau très considérable qui a menacé de faire danser la carmagnole aux représentans, disant qu'ils avaient douze mille fusils à leur service et qu'il leur fallait décidément les détenus qu'ils avaient déjà demandés. Plusieurs de ceux qui avaient paru se retirer étaient entrés par le café qui est vis-à-vis, ont monté dans les appartemens les plus élevés et sur les toits tant du café que des maisons voisines où ils ont paru armés et on s'est aperçu qu'ils avaient barricadé avec des sarments et des fagots les fenêtres, ce qui a prouvé leur intention d'attaquer; alors les troupes et les représentans leur ont dit que s'ils ne descendaient pas, qu'on les y contraindrait; de suite plusieurs volontaires ont monté dans les appartemens et sur les toits et ont saisi plusieurs des insurgés; les gendarmes avaient laissé sur les toits et dans les appartemens leurs habits et leurs pistolets pour n'être point connus; Auguis, voyant qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre que des mesures vigoureuses a ordonné au commandant, au nom de la loi, de les faire retirer, sans quoi il allait les repousser par la force, ils n'ont pas voulu obéir. La force armée s'est emparé d'une quarantaine de ces scélérats, les autres ont pris la fuite. Parmi ceux qui ont été arrêtés on a reconnu des gendarmes armés de sabres et de pistolets, des hommes portant l'uniforme des grenadiers, de chasseurs et de canonniers; ils ont été conduits dans le salon de la maison Brutus. André Marion qui était arrêté depuis deux heures et demie et gardé par deux volontaires dans l'appartement des représentans, a dit en présence de plus de vingt personnes que Maillet jeune était cause qu'il s'y était porté et que c'était lui qui avait fomenté le rassemblement.

N° 2. ARRÊTÉ. Les représentans du peuple d'après la loi du 5<sup>ème</sup> jour des sans-culottides et vu le le péril imminent des circonstances, n'ayant dans ce moment ni tribunal militaire ni tribunal criminel d'organisé, ont cru qu'il fallait absolument un exemple pour arrêter les progrès d'une conspiration qui menace toute la République. Ils ont en conséquence formé provisoirement une commission militaire composée de cinq membres pris dans les différens bataillons de la garnison pour juger de suite les principaux auteurs de l'attroupement, actuellement détenus au fort Nicolas.

A Marseille, le cinq vendémiaire, neuf heures du soir, l'an troisième de la République française une et indivisible. Le présent procès-verbal a été clos par nous représentans du Peuple dans le département des Bouches-du-Rhône.

AUGUIS, SERRES.

[*Le comité révolutionnaire de Marseille aux comités de Sûreté générale et de Salut public, de Marseille, le 7 vendémiaire an II*] (119)

#### GUERRE À TOUS LES TRAITRES

Représentants, il est de notre devoir de vous instruire des troubles qui ont agité notre commune dans la journée du 5 du courant; elle fut des plus orageuses; mais le rassemblement des malveillants et l'émeute contre la représentation nationale ne se développèrent avec plus d'audace que dans l'après-midi; et enfin, grâce aux mesures vigoureuses qui furent prises avec les représentants, de concert avec les autorités constituées et le commandant de la place, le bon ordre et la tranquillité furent entièrement rétablis, et le soir, à huit heures, il n'existait plus de rassemblement.

Nous faisons les recherches les plus scrupuleuses pour connaître les auteurs et moteurs de cette rébellion liberticide; nous avons déjà recueilli quelques renseignements, que nous vous ferons passer quand ils seront mieux constatés.

Vous recevrez aussi sous peu de jours l'extrait des procès-verbaux des délibérations que nous avons prises depuis notre installation.

Vous y verrez notre soumission aux lois de la Convention nationale, notre attachement à la représentation, et notre dévouement à servir la chose publique; elle vient d'être encore à deux doigts de sa perte dans cette commune; l'on tramait la destruction du gouvernement révolutionnaire; mais la sagesse et la vigilance des représentants, les mesures prises par les autorités constituées de concert avec eux, l'activité du commandement de la place, qui nous a on ne peut pas mieux secondés dans toutes les précautions qu'exigeait la circonstance, ont déjoué les projets des malveillants.

Nous sommes enfin parvenus à leur arracher le masque de patriotisme à la faveur duquel ils insultaient à la représentation nationale, ils égaraient le peuple sur ses véri-

tables principes, et l'avalissaient pour parvenir plus sûrement à la contre-révolution qu'ils tramaient, et qu'ils eussent sans doute opérée si l'oeil de la surveillance n'eût pas été ouvert sur leurs intentions perfides. Qu'ils tremblent les traîtres! la justice nationale va les poursuivre, et le glaive de la loi nous vengera des coupables.  
Salut et fraternité.

*Signé les membres du comité de surveillance  
(suivent les signatures).*

TREILHARD : Ces pièces en disent plus que je ne pourrais faire; je n'ajoute aucune réflexion. Ce ne sont pas des discours que la nation attend de nous dans ces moments critiques, mais des mesures dont la vigueur et la sagesse garantissent les succès (120).

**Le rapporteur termine ainsi : ces pièces en disent plus que je ne pourrais faire. Je n'ajoute aucune réflexion : ce ne sont pas des discours que la nation attend de nous dans ces momens critiques, mais des mesures dont la vigueur et la sagesse garantissent les succès : il propose un projet de décret qui est adopté en ces termes :**

**La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités, réunis, de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, décrète ce qui suit :**

**ARTICLE PREMIER. – La Convention approuve les mesures prises par les représentans du peuple dans le département des Bouches-du-Rhône, la création de la commission militaire formée par leur arrêté du 5 de ce mois, et la nomination des membres qui la composent.**

**ART. II. – Le comité de Salut public est chargé de faire porter à Marseille des forces suffisantes.**

**ART. III. – Les gendarmes qui étoient à Marseille sont licenciés; les représentans du peuple feront arrêter, traduire à la commission militaire et juger tous ceux qui ont pris part à la rébellion : ils donneront des renseignemens sur ceux qui ont bien rempli leur devoir, afin qu'il soit pourvu à leur remplacement.**

**ART. IV. – Les représentans du peuple sont aussi chargés de prendre toutes les mesures nécessaires contre ceux des canonniers qui n'ont pas rempli leur devoir.**

**ART. V. – La Convention déclare qu'elle est satisfaite de la conduite du général Villemalet, et que le premier bataillon des Gravilliers, le quatrième de l'Ardèche, celui d'Apt, le troisième de Vaucluse, celui de Nyons, le huitième des Bouches-du-Rhône, et le dépôt du premier régiment d'hussards ont bien mérité de la patrie.**

**ART. VI. – Le présent décret sera inséré au bulletin; et porté à Marseille par un courrier extraordinaire (121).**

(120) *Moniteur*, XXII, 148; *Débats*, n° 743, 211-214.

(121) *P.-V.*, XLVI, 251-253. C 320, pl. 1330, p. 27, minute de la main de Treilhard, rapporteur. *Bull.*, 12 vend. (suppl.);